

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MARS 2017**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Conseillers municipaux en exercice : 29

ff

Membres présents à la séance : 24 : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Marc BARRON,

Conseillers absent non excusé : Pascale GÉRARD

Procurations : Claire FLORENTIN-POIZOT à Bertrand KLING, Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON, Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA.

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 17 mars 2017

N° 2017-023

Objet : Création d'une station de radiotéléphonie mobile BOUYGUES TELECOM sur un terrain communal - Signature d'un bail

Rubrique : 2.2

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Vu la sollicitation de l'opérateur BOUYGUES TELECOM pour implanter une antenne relais de téléphonie mobile sur un terrain communal,

La ville de Malzéville, vigilante sur l'implantation de ce type de matériel sur la commune, a demandé à l'opérateur d'étudier les possibilités d'implantation d'une antenne sur des terrains situés à l'arrière du cimetière afin d'éviter un zone d'habitation dense.

Le projet consiste à mettre à disposition de l'opérateur une surface pour l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile et d'une zone technique.

La surface louée serait de 28 m² environ afin de permettre l'implantation de l'antenne et son entretien.

Le contrat de bail proposé, serait d'une durée de 12 ans, renouvelable.

Le loyer proposé est de 4 700 € par an, et serait révisé chaque année selon une indexation fixe de 1% par an.

Après avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie en date du 9 mars 2017,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité.**

- **APPROUVE**, l'implantation d'une station de radiotéléphonie mobile BOUYGUES TELECOM au niveau du lieu-dit « derrière l'Eglise » - MALZEVILLE,
- **ACCEPTTE**, la mise à disposition du terrain nécessaire à l'implantation du pylône et de la zone technique et autorise l'accès pour les travaux et les phases de maintenance,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier les termes d'une convention avec l'opérateur BOUYGUES TELECOM afin de préserver au mieux les intérêts communaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de bail correspondant, et les éventuels avenants y afférant.

Le Maire,

Bertrand KLING

